

Pêches

Quelle est notre position en matière de navires chargés de la surveillance des pêches? Il n'est pas toujours facile de savoir exactement combien nous en avons. J'ai fait quelques recherches et ai trouvé certains chiffres. Le ministre a annoncé un programme quinquennal en février. Selon le communiqué qu'il a publié à l'époque, il envisageait d'avoir des navires chargés de surveiller les pêches et capables de patrouiller à 100 milles ou plus des côtes, pendant des périodes prolongées. Comment a-t-il pu aller à 200 milles des côtes entre février et mai?

• (1640)

M. Davis: Vous n'avez jamais entendu parler de l'avion?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Mais le ministre n'a pas dit 200 milles à ce moment-là. Je suppose qu'il voulait aller pêcher dans la région de St. Andrews où il était sans doute aller parler à des partisans. Il essayait peut-être de convaincre des non-partisans, mais je doute qu'il ait réussi.

M. Haliburton: Un pêcheur d'hommes.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est exact. Avec un programme de 50 millions de dollars pour une vedette de 200 pieds qui naviguerait au large des côtes de Terre-Neuve en 1975 et 1976, deux autres bateaux semblables, un pour la région du Pacifique et un autre pour celle de l'Atlantique, qui seront terminés en 1978, et aussi un vaisseau de 95 pieds qui sera terminé en 1974-75, et trois de 48 pieds. Dans le communiqué de presse, on parle de remplacer 17 vaisseaux au cours du programme de cinq ans. Enfin, le communiqué annonce également qu'en février 1973, 78 vaisseaux étaient chargés de patrouiller les pêches. Nous possédons environ 30 bateaux de garde côtière et 78 bateaux pour les pêches.

Le ministre vient de parler, et j'accepterai ses chiffres, de patrouiller jusqu'à 200 milles au large, soit 700,000 milles carrés, J'avais moi-même fait des calculs et j'étais arrivé à un chiffre d'environ 2 millions de milles carrés supplémentaires surveillés par quelques 120 vaisseaux. Je trouve que c'est exiger beaucoup des équipages, surtout lorsqu'on a de la difficulté à en trouver. En effet, le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) doit mettre en cale sèche certains de nos bateaux parce qu'il ne peut trouver les équipages nécessaires. Rien dans le programme du gouvernement encourage ce patrimoine du Canada qu'est la marine. On n'arrive pas à trouver des marins pour nos navires de guerre et on fait tout pour décourager nos pêcheurs. Cela prouve le peu de crédibilité du ministre et des politiques qu'il préconise.

Examinons la situation sous un autre jour. Qui sont les fonctionnaires qui conseillent au gouvernement de demander des droits exclusifs de pêche? Récemment, nous avons entendu au comité une longue déclaration sur le sujet des eaux territoriales faite par l'un des plus savants et des plus expérimentés des conseillers du gouvernement. Après avoir parlé des droits des états riverains au plateau continental, et même au rebord continental, affaire qui a de nombreuses fins a été réglée par la convention internationale de 1968, ce spécialiste a dit:

Quant aux pêcheries, nous avons soutenu que l'état côtier doit avoir le droit de gérer les ressources provenant de la pêche y compris le droit de déterminer les contingents.

Je vois que le ministre a fait marche arrière pour se conformer au conseil qu'il reçoit.

M. Davis: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. L'honorable représentant a dit plusieurs choses

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

qui s'opposent complètement à ce que j'ai dit. Dans mon discours j'ai dit que nous étions résolus à obtenir la gestion des ressources de notre plateau continental. Or, il vient de prétendre que j'ai fait marche arrière sur ce point.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous avez fait marche arrière par rapport à votre discours au Nouveau-Brunswick. Ce que j'ai dit dans mon dernier commentaire, c'est que le ministre a fait retraite par rapport à sa déclaration au Nouveau-Brunswick. J'ai le texte devant moi et je suis prêt à le déposer si c'est nécessaire. Il l'a fait ayant découvert ne pas avoir l'appui des gens qui savent comment négocier les traités, des gens qui sont au courant des problèmes à affronter quand il s'agit d'essayer de persuader les autres. Je ne peux prévoir à ce stade, et je suis sûr que la même chose s'applique au ministre, les problèmes en cause lorsqu'on dit: «C'est cela»—et certainement pas avec 120 vaisseaux pour défendre nos limites.

M. Lundrigan: Nous n'en n'avons pas cinq.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'ai fait un calcul et j'en suis arrivé à un chiffre approximatif de 120, c'est-à-dire en les comptant tous en mer au même moment pendant 24 heures par jour, sans revenir au port. En tout cas, le témoin qui a donné de témoignage, connaît les difficultés de négocier même les droits de gestion. Quant aux droits de pêche exclusifs, avec tout le respect que je lui dois, le ministre est allé beaucoup trop loin.

Aussi, nous constatons que le ministre n'était plus à l'unisson avec ses conseillers et, je pense, avec ses collègues du cabinet. Aussi, il a repris la position qu'il vient de nous décrire.

Somme toute, le gouvernement ne fait pas assez pour protéger nos pêches, ou encourager notre jeunesse à récolter la moisson qui lui appartient. Il ne fait pas assez pour encourager les pêcheurs à aller en mer ou pour créer une garde-côte viable. J'ai honte lorsque j'entends que c'est la garde-côte des États-Unis que l'on appelle pour recueillir les survivants lorsqu'un accident se produit au large de nos côtes. Pourquoi le Canada n'a-t-il pas de garde-côte digne du nom? Nous n'avons pas non plus assez de patrouilleurs pour la pêche. Notre réputation de marins s'étirole.

Ce n'est pas tout. Nous sommes en face d'un problème épineux d'autorité divisée ou hésitante dans le domaine du contrôle maritime. On nous a dit à plusieurs reprises pendant la période des questions et en comité que les Pêches espéraient arracher le contrôle des ports et du transport et demander aux Travaux publics de construire et d'entretenir les ouvrages des ports. J'estime qu'il s'agit là d'une gestion commerciale déraisonnable. A force de diviser on en arrive à mal diriger.

Puis c'est le tour de la Défense nationale. Lorsqu'on a interrogé le ministre de la Défense nationale, il y a à peine deux semaines, le 22 mai, on a abordé la question de la protection de l'environnement et des responsabilités de surveillance confiées à nos forces navales et aériennes. Comme cela est consigné aux pages 29 et 30 du procès-verbal de la 13^e réunion du comité des affaires extérieures et de la défense, le sous-ministre de la Défense nationale a brièvement exposé les problèmes d'une compétence multiple ou d'un commandement coordonné. Tout ce qui est sorti de cette discussion fut qu'une étude complexe de la question avait été entreprise mais l'enquête obligeant à entrer dans des sujets touchant la sécurité, elle ne pourrait être rendue publique. Ainsi, à mon avis, nous sommes bien loin de pouvoir déterminer, en cas de crise, qui dirige les